



**A** ctivité de  
**M** édecine  
**L** ibérale  
**H** ospitalière

# PERMANENCE DE SOINS

Madame, Monsieur,

Votre état de santé, ou celui de votre enfant, ne présentant pas a priori un caractère de gravité nécessitant un passage immédiat par la structure des Urgences, nous vous informons qu'une permanence de soins, assurée par un Médecin Généraliste est à votre disposition à proximité de l'Accueil des Urgences.

Vous aurez ainsi la possibilité de consulter ce praticien dans les mêmes conditions que dans un cabinet médical de ville.

Vous devrez alors régler votre consultation (à l'exception des patients bénéficiant de la CMU) directement au Médecin de la permanence de soins.

Les tarifs pratiqués sont ceux de la Sécurité Sociale aux heures de fermeture des cabinets médicaux :

⇒ Consultation de week-end :	<b>51,50 €</b>
⇒ Consultation de nuit :	<b>67,50 €</b>
⇒ Consultation après minuit :	<b>76,50 €</b>

Certains actes peuvent être majorés selon leur technicité (pédiatrie, sutures, immobilisations, ...).

Un dossier sera rempli par le Médecin lors de cette consultation, et sera conservé à l'Accueil des Urgences.

Un courrier à l'attention de votre Médecin traitant pourra être rédigé si le Médecin et/ou vous le jugent utile.

**Cette permanence de soins est accessible :**

- ⇒ **Tous les jours de 20h00 à 24h00**
- ⇒ **Les samedis de 14h00 à 24h00**
- ⇒ **Les dimanches et fériés de 10h00 à 24h00.**